GRAND CONSEIL **Q 4166-A**
de la République et canton de Genève

Date de dépôt : 25 novembre 2026

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de Léna Strasser : L'école rend-elle malade ? Du traitement des symptômes à la réforme structurelle du système éducatif genevois

En date du 2 octobre 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

Trois études récentes dressent un constat accablant sur la santé mentale des jeunes en lien direct avec leur scolarité. L'étude de la Fondation Mercator[1] Suisse (2025) révèle que 44% des pédiatres en Suisse reçoivent quotidiennement des enfants pour des symptômes liés à l'école, transformant les cabinets médicaux en refuges face à un système sous tension. Une étude de Pro Juventute sur le stress[2] indique également que l'école est la première source de stress pour les jeunes, citant explicitement « les examens, les épreuves et la peur des mauvaises notes » comme facteurs déclencheurs majeurs. Enfin, les données du SRED sur l'absentéisme au cycle d'orientation[3] (2025) confirment que l'absence est souvent liée à un sentiment d'anonymat et de déconnexion au sein de l'institution.

---

1 *https://craft.stiftung-mercator.ch/files/Dokumente/Publikationen/Studie_Immer-mehr-Schulprobleme-in-der-P%C3%A4diatrie.pdf*

2 *https://www.projuventute.ch/sites/default/files/2021-08/%C3%89tude-sur-le-stress.pdf*

3 *https://www.ge.ch/document/40568/telecharger*

Le Conseil d'Etat a récemment présenté un plan d'action[4] visant à améliorer le bien-être et la santé mentale des jeunes. Si ce plan est salutaire par sa réactivité, il est principalement axé sur le traitement des impacts (soins, écoute, repérage) plutôt que sur la modification des facteurs environnementaux générateurs de pathologies.

Or, les études précitées identifient des causes structurelles précises :

- *Une pression de l'évaluation constante, identifiée par Pro Juventute comme cause no 1 de stress, générant anxiété et somatisation.*
- *Selon les pédiatres ayant participé à l'étude Mercator, un effectif élevé empêche le suivi individualisé et le lien humain nécessaire à créer des conditions d'apprentissage saines. Les effectifs par classe à Genève sont parmi les plus élevés en comparaison romande.*
- *Une taille critique des établissements que le rapport du SRED associe directement au sentiment de déconnexion, à l'anxiété et à l'absentéisme.*

Dès lors, je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- ***Au-delà des mesures axées sur le soin prévues dans le plan d'action, le Conseil d'Etat envisage-t-il de réformer les modes d'évaluation dans les plans d'études genevois pour réduire la fréquence des notations et la pression liée à la performance, identifiées par Pro Juventute comme facteurs majeurs de stress et d'anxiété ?***
- ***Face au constat que la taille des classes genevoises est un frein à la différenciation pédagogique et au lien éducatif, le Conseil d'Etat prévoit-il un plan de réduction significative des effectifs par classe pour permettre une formation plus individualisée ?***
- ***Le rapport du SRED associant l'absentéisme à la taille des établissements et au sentiment d'anonymat, le Conseil d'Etat compte-t-il revoir l'architecture scolaire genevoise en favorisant des unités plus petites au sein des grands bâtiments ou en limitant la taille maximale des nouveaux cycles d'orientation ?***
- ***Comment le département de l'instruction publique (DIP) compte-t-il articuler sa politique de santé mentale avec une politique de réduction de la charge scolaire (devoirs, rythme, examens) ?***

---

4 https://www.ge.ch/document/44954/telecharger

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat relève tout d'abord, concernant les effectifs de classe, que des moyens budgétaires sont alloués pour tenir compte de l'évolution des effectifs d'élèves et offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage adéquates. Compte tenu des capacités actuelles des cycles d'orientation, des travaux d'agrandissement ont dû être entrepris pour pouvoir accueillir tous les élèves. A terme, la construction de nouveaux bâtiments devrait permettre de réduire le volume d'élèves par établissement. Dans l'intervalle, une attention particulière est portée au climat scolaire et au bien-être des élèves.

Il semble que le rapport du service de la recherche en éducation (SRED) ait été mal interprété dans la présente question : les résultats des analyses quantitatives ne montrent pas de corrélation significative entre la taille des établissements et l'absentéisme. Parmi les causes de l'absentéisme, une mauvaise intégration et un faible sentiment d'appartenance des élèves à l'école peuvent en effet jouer un rôle dans l'apparition de pratiques absentéistes. Mais ce « sentiment d'anonymat et de déconnexion de l'institution » (selon les termes employés dans la présente question) peut être lié à différents facteurs scolaires, l'absentéisme étant souvent multifactoriel.

Concernant la charge des élèves, le Conseil d'Etat constate que si de nouvelles disciplines sont apparues au fil du temps, comme l'éducation numérique, le nombre d'heures à la grille horaire est resté stable, en dehors d'une heure d'éducation physique ajoutée au cycle d'orientation en 2023.

De plus, le volume des évaluations (terme préféré à « examen ») a d'ores et déjà été réduit à l'école primaire lors du passage au semestre. L'objectif premier de cette mesure était la réduction du nombre d'évaluations certificatives, pour laisser plus de temps à l'élève de consolider ses acquis. Le passage au semestre est aussi pensé comme un moyen de prendre en compte l'hétérogénéité des rythmes d'apprentissage.

Une réflexion analogue est en cours au niveau du cycle d'orientation, où le passage au semestre est prévu pour la rentrée 2027. La réduction du nombre d'évaluations est là aussi au cœur des réflexions.

Cette évolution s'inscrit dans l'effort du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) qui vise à amener progressivement un changement dans la conception de l'évaluation, en adaptant ses indications pédagogiques et en proposant des formations continues proposées au corps enseignant. Corollairement, le DIP teste actuellement différents projets pilotes pour soutenir un bon climat scolaire ou encore renforcer les compétences des jeunes dans la gestion du stress.

Cette intention est déjà inscrite dans les dispositions qui régissent l'évaluation. Les directives sur l'évaluation des compétences et des connaissances des élèves évoquent qu'un « feedback constructif et bienveillant est rendu à l'élève lui permettant d'identifier ses compétences acquises et encore à travailler ». Les indications pédagogiques mentionnent que « l'évaluation est avant tout un outil au service de l'enseignement, des apprentissages et de la progression des élèves. »

Plus largement, l'alignement curriculaire est au cœur de cet effort. Celui-ci peut être défini comme la recherche d'une cohérence entre les plans d'études, les activités d'apprentissages en classe et les évaluations. En optimisant cet alignement, l'évaluation devient plus efficace, moins fréquente, moins stressante.

Ainsi, le Conseil d'Etat est conscient de la charge qui pèse sur les épaules des élèves. Même si d'autres facteurs de stress sont identifiés à un niveau sociétal, il reconnaît que la charge scolaire et les évaluations ont un impact émotionnel sur les jeunes. Le DIP met tout en œuvre pour accompagner les élèves dans ce contexte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :	La présidente :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI	Anne HILTPOLD